

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 28 juin 2018, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Philippe TAUXE, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de l'année 2018 et la dernière avec votre Président aux commandes. C'est donc non sans un pincement au cœur qu'il ouvre cette séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Marco ANTUNES DIAS, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, David CORREIA, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER HAZENBERG, Christoph OTT, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Joao CARDOSO, Bertrand CHAUVY, Théophile CUCHE, Serge MOREL et Eve WIDMER.

Le premier appel fait constater la présence de 37 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2018 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de :

Rodrigo DE CAMPOS REIS

Vasilije STOKIC

Laurenne HEFTI

Fille de notre conseiller Blaise HEFTI

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 10 juin dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux. Le taux de participation de 35,5%, relativement faible, est conforme à la moyenne suisse. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 1 ^{er} décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »	Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)
Electeurs inscrits	1'404	1'404
Blancs	17	7
Nuls	2	1
Valables	479	489
Bulletins rentrés	498 (35,47%)	497 (35,40%)
OUI	120 (25,05%)	437 (89,37%)
NON	359 (74,95%)	52 (10,63%)

GUIDE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS AD HOC

Monsieur le Président remercie les chefs de groupe pour l'élaboration de ce document qui peut être utilisé, non seulement par les commissions ad hoc, mais également sous certains aspects par les commissions permanentes. Ce dernier sera adressé à chaque conseiller et conseillère avec le procès-verbal de cette séance. Il n'en sera donc pas donné lecture à moins que l'un de ses auteurs le souhaite.

MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS – POINT DE SITUATION

Toutes les initiatives déposées au cours de ces quatre dernières séances ont reçu une réponse, excepté la motion déposée le 5 octobre dernier par Monsieur Mikael OSCARSSON concernant la création d'un local discothèque à Leysin, pour laquelle le Conseil communal attend une proposition.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 05/2018 : REMPLACEMENT ET MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ALIMENTÉ PAR DES LAMPES À VAPEUR DE MERCURE

Monsieur Marco ANTUNES DIAS, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Serge PFISTER, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 250'000.-- TTC, pour financer les travaux de remplacement et modification de l'éclairage public alimenté par des lampes à vapeur de mercure,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2019.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 06/2018 : RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER DE LA RUE DU VILLAGE

Monsieur Emilien SCHWIZGEBEL, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Serge PFISTER, Rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 1'650'000.-- TTC, pour financer les travaux de réaménagement routier de la Rue du Village,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2019.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 07/2018 : FINANCEMENT ET CAUTIONNEMENT COMMUNAL POUR L'ENNEIGEMENT MÉCANIQUE

Monsieur Serge PFISTER, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose d'amender les conclusions du préavis de la manière suivante :

Amendement 1 : remplacer dans le point 1, le montant de fr. 4'000'000.-- par fr. 4'550'000.--.

Amendement 2 : remplacer le texte du point 3 par ce qui suit : "d'accorder un prêt convertible en capital-actions de TLML SA pour la somme de fr. 1'240'000.-- en tant que contribution aux fonds propres, d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché".

Amendement 3 : ajouter ce qui suit : "l'investissement de 13 millions inclut la rénovation des installations d'enneigement déjà existantes. Cela implique que l'entretien de la totalité des installations actuelles et futures (à part le bassin d'accumulation qui reste propriété de la Commune) sera assumé par TLML SA, qui en deviendra par ailleurs propriétaire".

La Commission des finances, à l'unanimité des personnes présentes se déclare favorable au préavis à la condition que les trois amendements proposés soient approuvés par le Conseil communal.

Madame Joan GALLMEIER se sent partagée concernant ce préavis. Il est certes important d'investir dans la branche du ski, pilier économique de Leysin mais il ne faudra pas oublier qu'un tel effort devra être fourni avec le même esprit courageux et uni quand il s'agira de faire des investissements pour Leysin 4 saisons et pour la transition énergétique, éléments également fondamentaux pour la prospérité de notre village.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président attire l'attention sur le fait que le vote sur les amendements laisse entière liberté de voter sur le préavis. Il relit les amendements qui seront ajoutés aux conclusions du préavis, si acceptés, soit :

1. remplacer dans le point 1, le montant de fr. 4'000'000.-- par fr. 4'550'000.--.

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

2. remplacer le texte du point 3 par ce qui suit : "d'accorder un prêt convertible en capital-actions de TLML SA pour la somme de fr. 1'240'000.-- en tant que contribution aux fonds propres, d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché".

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

3. ajouter ce qui suit : "l'investissement de 13 millions inclut la rénovation des installations d'enneigement déjà existantes. Cela implique que l'entretien de la totalité des installations actuelles et futures (à part le bassin d'accumulation qui reste propriété de la Commune) sera assumé par TLML SA, qui en deviendra par ailleurs propriétaire"

Cet amendement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis amendé qui sont :

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement, à savoir fr. 4'550'000.-- pour les prêts sans intérêt,
2. de cautionner de manière dégressive ces emprunts sur toute la durée, soit 20 ans,
3. d'accorder un prêt convertible en capital-actions de TLML SA pour la somme de fr. 1'240'000.-- en tant que contribution pour les fonds propres et d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
4. de remettre à fonds perdus à TLML SA la somme de fr. 600'000.--, montant prélevé sur les fonds de la taxe de séjour en tant que contribution pour les fonds propres,
5. de remettre à fonds perdus à TLML SA la somme de fr. 1'200'000.--, montant prélevé sur les liquidités disponibles,
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée,
7. que l'investissement de 13 millions inclut la rénovation des installations d'enneigement déjà existantes. Cela implique que l'entretien de la totalité des installations actuelles et futures (à part le bassin d'accumulation qui reste propriété de la Commune) sera assumé par TLML SA qui en deviendra par ailleurs propriétaire.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2017

Les rapports des Commissions de gestion et des finances ayant été envoyés par courriel à tous les Conseillers et Conseillères, il n'en sera pas donné lecture étant donné leur longueur, sauf si quelqu'un en fait expressément la demande.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

9. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019

Comme l'article 12 du Règlement du Conseil l'autorise, il est proposé que chaque élection s'opère tacitement lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection du Président

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur Serge PFISTER est élu à la fonction de Président.

Monsieur Philippe TAUXE le félicite pour cette nouvelle mission de 1^{er} citoyen de la Commune et lui offre une bouteille de Whisky.

Monsieur Serge PFISTER remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. C'est un grand honneur pour lui d'accéder à cette fonction et il espère assumer cette responsabilité aussi bien que l'actuel Président. Il assure qu'il fera de son mieux pour que le travail des commissions et les débats au sein du Conseil continuent dans le même climat positif et constructif qu'actuellement.

Élection du 1^{er} Vice-président

Aucune autre proposition n'étant formulée, est nommé tacitement 1^{er} Vice-président, Monsieur Claude GAULIS.

Élection du 2^{ème} Vice-président

Aucune autre proposition n'étant formulée, est nommé tacitement 2^{ème} Vice-président, Monsieur Nicolas BAUME.

Élection de deux scrutateurs

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés tacitement scrutateurs, Messieurs Marco ANTUNES DIAS et David CORREIA.

Élection de deux scrutateurs suppléants

Aucune autre proposition n'étant formulée, sont nommés tacitement scrutateurs suppléants, Messieurs Bertrand CHAUVY et Yvan ZBINDEN.

Monsieur TAUXE félicite chacun de ces Messieurs pour leur nouvelle fonction.

10. NOMINATION(S)**Commission des finances**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC propose, au nom du Forum Socialiste, Madame Julia LÖFSTEDT, en remplacement de Monsieur Serge PFISTER qui occupera la fonction de Président du Conseil.

Cette dernière est élue à l'unanimité.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES – ROUTE DU MANEGE

Dans le cadre des améliorations foncières, le Canton et la Confédération ont accepté d'allouer des subventions pour les travaux de réfection de la route du Manège. Ces

derniers vont débuter le 13 août prochain et vont s'étendre sur une durée d'environ deux mois.

Monsieur Mikael OSCARSSON s'enquiert au sujet d'éventuelles préoccupations que pourraient rencontrer les riverains.

Monsieur DUBOIS communique que tous les agriculteurs ont été contactés et que les dates fixées pour les travaux ne posent aucun problème. Par ailleurs, un accord a été signé par tous les propriétaires des parcelles concernées.

Monsieur Jan SANDEN :

TOURISME 4 SAISONS

Dans le cadre du développement du tourisme 4 saisons, l'aménagement d'un Pumptrack va voir le jour à la Place des Feuilles. Il s'agit d'un parcours vélo en boucle, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, sport très populaire dans les stations auprès des jeunes. La construction sera, dans un premier temps, réalisée de manière très simple afin de tester le succès de cette installation et ainsi évaluer s'il s'agit de la bonne direction à suivre. Il encourage tous les parents et leurs enfants à expérimenter cette nouvelle infrastructure ludique.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

BATIMENT L'OASIS

Deux salles de travail ont été aménagées dans les locaux du bâtiment l'Oasis. Ces dernières sont à disposition des Commissions du Conseil communal, de la Municipalité et également des différents partis. Les réservations sont à effectuer auprès de la bourse communale.

LEYSIN VISION 2030

Dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation (PGA) liée à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les communes sont tenues de dézoner un certain nombre de mètres carrés de terrain à bâtir. Dans cette optique, la Municipalité a souhaité mener ce travail à bien en collaboration avec l'autorité législative et une Commission du Conseil a été créée dans ce but. Les remarques contenues dans le rapport établi par cette dernière ont été intégrées dans le projet territorial "Leysin Vision 2030". Il n'a malheureusement pas été possible de tenir compte de toutes les suggestions. Un rapport à jour va être remis prochainement à la Commission et une séance est prévue avec le bureau GEA Vallotton et Chanard SA, mandataire, le 30 août prochain.

A la mi-septembre, chaque membre du Conseil communal recevra un document et lors de la prochaine séance du 4 octobre, notre mandataire présentera ce projet au Conseil communal. Les remarques ou suggestions devront parvenir à la Municipalité jusqu'au 30 novembre 2018. Le PGA ainsi que son règlement seront mis à l'enquête publique vraisemblablement durant le deuxième semestre de 2019, voire début 2020.

12. INTERPELLATIONS

Aucune.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Aucune.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur le Président rappelle que le Conseil a pour habitude de verser les jetons de présence de la dernière séance avant l'été, à un organisme local. Il propose cette année d'en faire bénéficier l'Association Loisirs Jeunesse, dont Monsieur Julien CLAPASSON est le Président. L'idée est de faire revivre ce local mis à disposition des jeunes du village il y a quelques années, de montrer l'intérêt que le Conseil leur porte et de donner un deuxième souffle à cette Association. Si ce don ne devait pas servir directement à cette dernière, les fonds devront être restitués afin de les redistribuer à une autre Association locale.

Taxes eau / épuration :

Monsieur Vincent MOTTIER s'enquiert au sujet des taxes sur l'épuration et l'eau. Force est de constater qu'en ce qui concerne les rentrées fiscales, il ne faut plus compter sur les nouvelles constructions qui sont en diminution. Par ailleurs, un programme d'envergure nous attend, notamment le projet de la nouvelle STEP régionale, les travaux de mise en séparatif des installations communales, la construction d'un nouveau réservoir, des amenées d'eau, etc. A priori, ces divers éléments vont certainement avoir un impact relativement dramatique sur les taxes, tout spécialement en ce qui concerne l'épuration.

Monsieur le Syndic précise que le programme de législature prévoit la révision des taxes (séjour, eau, épuration). Deux préavis seront soumis lors d'une prochaine séance, soit le règlement sur la taxe de séjour et le règlement sur la distribution de l'eau.

La révision des taxes sur l'épuration est plus délicate car elle nécessite un financement plus important. Il est nécessaire de trouver un bon équilibre en augmentant ces dernières sans alourdir excessivement les charges pour nos hôtes et concitoyens. Une étude est actuellement en cours concernant un projet de STEP intercommunale avec Aigle – Ollon – Corbeyrier – Yverne et Leysin. Une seconde variante incluant le site chimique de Monthey est également en élaboration et retarde quelque peu l'avancée du projet initial. De ce fait, la Municipalité ne dispose pas encore de tous les éléments pour présenter un règlement sur les eaux usées.

La Commune de Leysin est considérablement en retard concernant l'épuration et il n'est plus possible d'agir au coup par coup. L'Exécutif souhaite développer une stratégie portant sur 30 ans qui obligera l'actuelle et les futures Municipalités à poursuivre les investissements dans ce domaine.

Taxe sur l'usage du sol :

Au nom du Forum Socialiste, Monsieur Serge PFISTER souhaite attirer l'attention sur les impacts écologiques et énergétiques du projet d'enneigement artificiel présenté dans le préavis no 07/2018 "Financement et cautionnement communal pour l'enneigement mécanique". Afin de compenser au moins partiellement ce coût écologique, le Forum propose que la Municipalité mette en place par voie de préavis, un règlement d'application de la redevance Romande Energie de la taxe sur l'usage du sol communal. En effet, jusqu'à ce jour, cette taxe de 0.7 centimes prélevée sur chaque kw/h consommé dans la Commune, part dans le ménage communal, ce qui est visible dans les comptes au poste 860.4112 et représente un montant d'environ fr. 130'000.--. Il est souhaité que les montants encaissés soient attribués à un fond dédié au

développement durable et à la subvention de projets à énergie renouvelable. Cela permettrait de favoriser et soutenir la transition énergétique et renforcer notre label "Cité de l'énergie" sans grever les finances communales, ni augmenter les taxes.

Monsieur Daniel NIKLES confirme que Romande Energie prélève une taxe de 0.7 centimes sur chaque kw/h consommé et nous reverse cette dernière une fois par année. Ces montants sont, à l'heure actuelle, déjà affectés aux postes relatifs aux énergies renouvelables. Toutefois, il assure que la Municipalité travaillera sur l'élaboration d'un règlement relatif à la taxe sur l'usage du sol et le soumettra au Conseil.

Sentier pédestre de la Berneuse :

Monsieur Claude GAULIS fait part de sa crainte concernant le chemin stratégique qui mène de la Berneuse jusqu'au lac d'Aï, emprunté par un grand nombre de touristes, notamment dans le cadre du festival AILYOS Art Nature. Ce sentier avait été rapidement créé sur la base d'une motion déposée par Leysin Pour Tous à fin 2016, afin d'être praticable pour 2017. Situé dans une zone de terrain très grasse, il devient extrêmement glissant par temps de pluie avec un risque de chute pour les promeneurs. Il souhaite qu'une solution soit étudiée concernant l'écoulement de l'eau et que du gravillon ou autre élément écologiquement admissible soit épandu sur ce chemin afin d'éviter des glissades malheureuses.

Mobilité :

Monsieur Pascal BRUGGER s'enquiert au sujet de l'avancée du projet relatif au doublement de la cadence des trains et à la diminution du temps de trajet entre Leysin et Aigle. Il estime qu'il s'agit de l'un des enjeux les plus importants pour l'avenir de Leysin.

Monsieur le Syndic précise que la Municipalité partage pleinement cette inquiétude mais n'a malheureusement aucun pouvoir de décision concernant ce projet, dont les Transports Publics du Chablais (TPC) sont en charge. Une demande de crédit cadre d'un montant de plus de 100 millions de francs a été déposée par leurs soins pour le renouvellement du matériel roulant, afin de permettre la mise en place d'une cadence à la demi-heures d'ici à l'horizon 2023. Par ailleurs, comme toutes les compagnies ferroviaires, ces derniers devront s'adapter à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHAND) qui exige la mise au norme de tous les quais de gares afin de permettre un accès facilité. Ce dossier sera mis à l'enquête public avec début des travaux d'ici à 2022.

Taxe sur l'usage du sol :

Monsieur Vincent MOTTIER souligne qu'avant de surcharger la Municipalité avec l'élaboration d'un règlement relatif à la taxe sur l'usage du sol, il serait opportun de savoir si le Conseil communal souhaite un tel règlement qui, selon la procédure, devrait passer par le dépôt d'une motion, amendement ou suggestion dans le cadre du budget. Ensuite seulement ce projet serait travaillé. Selon lui, la manière dont a été traité ce sujet n'est pas correcte.

Local des jeunes :

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, au nom du Forum Socialiste et des parents de Leysin, souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'une réouverture du local des jeunes, selon une formule différente de la précédente. La présence d'une adulte responsable est nécessaire au bon fonctionnement de cette structure. Il propose qu'une

personne soit engagée à temps partiel de manière à pouvoir assumer cette présence. Dans un premier temps, ce contrat pourrait être de durée déterminée afin de tester cette formule. Cela permettrait aux jeunes adolescents de 13 à 18 ans du village de se retrouver dans un lieu convivial mais encadré.

Monsieur Jan SANDEN confirme qu'il existe un réel besoin, la Municipalité ayant été interpellée à maintes reprises à ce sujet. Cette proposition sera étudiée et il encourage chacun et chacune à faire part de ses idées afin de mettre sur pied un concept qui permettra de réouvrir ce local dans un avenir proche.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Arrivé au terme de ses deux mandats de Président du Conseil, il remercie sincèrement chacun et chacune pour le bon déroulement des séances depuis le début de cette législature. Quand bien même les changements ont été importants dans la composition du Conseil et de la Municipalité, il a l'impression que les rôles sont bien assumés et que les projets suivent leur cours.

Il estime que les différents postulats, motions et interpellations qui ont été déposés depuis le début de sa présidence, sont un excellent moyen pour mobiliser l'Assemblée sur des sujets importants et ainsi donner de l'impulsion. Il constate toutefois que le nombre d'initiatives déposées au cours des quatre dernières séances a été relativement faible et espère qu'il ne s'agit pas là d'un signe de fatigue.

Il a pris très à cœur ce rôle de Président et en a retiré beaucoup de satisfaction. Il espère que l'Assemblée est contente de lui et que si l'expérience devait se réitérer, le Conseil n'hésiterait pas trop à lui faire à nouveau confiance.

Il profite de cette occasion pour remettre quelques attentions et remercie la Municipalité pour son travail quotidien, Monsieur Jean-Jacques BONVIN, secrétaire municipal, qui accomplit un travail remarquable et sur qui la Commune de Leysin a beaucoup de chance de pouvoir compter, Madame Ariane CART, Huissière et votre Secrétaire pour son travail et son engagement envers le Conseil.

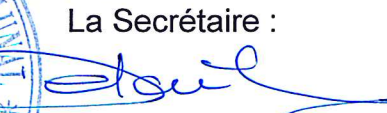
La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.

Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 4 octobre prochain, vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et tous une bonne soirée. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h05.

Leysin, le 28 juin 2018

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Philippe TAUXE

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

